

	Situations d'urgences SITE DE FAY RISQUES NATURELS	Instruction UR FY 007	Version 5
---	---	----------------------------------	----------------------

Les risques naturels

Les phénomènes climatiques

La vigilance météorologique a été élaborée par Météo France pour nous informer des phénomènes météorologiques dangereux. Les dangers signalés sont [le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la neige ou le verglas](#). En cas de danger, une carte de vigilance (télévision, radio, www.météo.fr) est établie et chaque département est ainsi coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique, la gravité de la situation et le niveau de vigilance nécessaire.

En situation dite "orange"

Soyez très vigilants, tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

- Limitez les déplacements.
- Limitez votre vitesse sur route.
- Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés.
- En ville, prudence par rapport aux chutes d'objets divers (tuiles...).

En situation dite "rouge"

Une vigilance absolue s'impose. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

- Restez chez vous dans la mesure du possible.
- En cas d'obligation de déplacement, soyez prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses.
- N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

	Situations d'urgences SITE DE FAY RISQUES NATURELS	Instruction UR FY 007	Version 5
---	---	----------------------------------	----------------------

• Nature et localisation du danger

○ Nature

- Inondation (cf carte page 6)
- Tremblements de terre (le Loiret se trouve dans une zone de sismicité très faible - cf carte page 7)

○ Localisation

- Au sein de notre site
- Sur les routes et dans tous les lieux où se trouvent nos personnels, matériels et les marchandises transportées en France ou en Europe

• Conduite à tenir

○ Le risque d'inondation

Dans toutes zones à traverser, nos conducteurs peuvent rencontrer ou subir ce risque potentiel

L'ALERTE

Que l'on soit mobile ou sédentaire l'alerte est donnée par les autorités locales par voies de presse audiovisuelle, de radio ... L'alerte est donnée avant que l'inondation ne soit effective

L'ACTION DES SECOURS :

Activation de la cellule de crise locale et mise en œuvre des moyens adaptés sur le terrain

LES CONSIGNES à suivre

- Ecoutez la radio, consultez les services de prévision des crues (7j/7 et 24h/24h) sur le site www.vigicrues.gouv.fr (un service gratuit d'information par SMS est disponible sur le site : <http://www3.centre.developpement-durable.gouv.fr/Spc-lci/index.php>)
- Respectez les consignes données par les autorités
- Dès l'alerte, **coupez le gaz et l'électricité**
(J. ROY 07 88 10 36 31, A. GREJON 06 03 44 76 38 et L. RAMOS 02 38 64 18 19)
- Arrêter et mettre en sécurité les installations
- Evacuer tout le matériel mobile hors d'atteinte des eaux de crue
- Evacuer ou mettre hors d'atteinte les produits qui pourraient avoir un impact sur l'environnement
- Mettre en place des batardeaux
- Allez vers les points hauts
- Evitez de téléphoner, libérez les lignes pour les secours
- Ne traversez pas une rivière en crue
- En véhicule, ne cherchez pas à traverser une zone inondée surtout s'il y a du courant



	Situations d'urgences SITE DE FAY RISQUES NATURELS	Instruction UR FY 007	Version 5
---	---	----------------------------------	----------------------

• Plan de communication

○ Alerte

- **Qui** : Alerte effectuée par les autorités locales par voie de presse audio visuelle, radio ou sirène ; néanmoins au sein de notre site toute personne étant présente sur les lieux dans l'un des deux cas traités donnera l'alerte si il y a danger pour autrui.
- **A qui** :
 - 1/ Les secours **112** ou
 - Pompiers **18**
 - SAMU **15**
 - Police, Gendarmerie **17**
 - 2/Le SST de l'unité de travail
 - 3/ Le responsable de la cellule de travail
 - 4/ La Direction

• Rôles et les responsabilités de chacun

○ La personne donnant l'alerte

- Respect de l'application des consignes à tenir (citées ci-dessus)

Inondation

○ Le responsable de service et la Direction

- Couper ou faire couper les arrivées de gaz, d'électricité et l'eau
- Analyser la situation afin de mettre les moyens en place en coordination avec les cellules de crise locales
- Prendre en compte les interventions d'évacuation éventuelles

• Description des équipements d'intervention et des systèmes de communication

○ Les moyens d'intervention

- **Humain** le ou les SST (secouriste sauveteur du travail); ces personnes doivent être connues de tous (voir tableau d'affichage) et tout particulièrement les personnels travaillant au sein de l'unité de travail.
- **Matériels** une trousse de secours par unité de travail (bureau exploitation) et une couverture de survie

	Situations d'urgences SITE DE FAY RISQUES NATURELS	Instruction UR FY 007	Version 5
---	---	----------------------------------	----------------------

- **Système de communication**

1. Radio
2. Le téléphone portable

- **Impacts QSE**

- ❖ **INONDATION**

- **Impact sur l'EAU :**

- Origine : Immersion des fossés de rétention, débordement des collecteurs et séparateurs hydrocarbures, mélange de produits dangereux aux eaux d'écoulement, incapacité de blocage de tout type de produits dangereux

- **Impact sur le SOL**

- Origine : Mélange des eaux d'inondation aux eaux polluées d'hydrocarbures et des incidents pouvant éventuellement liés à l'entreposage des déchets
- Moyens de maîtrise : aucun dans ce cas de figure

- **DECHETS**

- Origine : déchets liquides ou solides consécutifs à l'épandage et la pollution d'une zone contaminée
- Moyens de maîtrise : à mettre en place, par l'intermédiaire de sociétés de service spécialisées

- **Remise en état suite à un des sinistres**

- Nettoyer la zone polluée consécutive à une inondation et cela après autorisation donnée par la Direction (et cela après expertise si nécessaire)
- Effectuer l'analyse de l'efficacité de la diffusion d'alerte, d'évacuation et des communications avec les moyens de secours
- Etablir les rapports de sinistre

INONDATION

Consignes



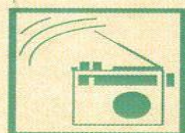
Fermez portes,
fenêtres, soupiraux
et ventilations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez
dans les étages



Écoutez la radio
Respectez
les consignes



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école pour ne pas
les exposer



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes
pour les secours

